

Le Mandat de design préalable

CONNAISSANCE



Un mandat pour cadrer les démarches participatives avant de les lancer.

De quoi s'agit-il ?

Le Mandat de design préalable (Mdp) est une assistance à maîtrise d'ouvrage de la participation. Il permet aux porteurs de projet d'être accompagné par des professionnel-le-s de la participation afin de :

Cadrer la démarche en termes de calendrier, budget, périmètre, publics, marges de manœuvre

Assurer une compréhension commune et validation par les parties prenantes (mandants, mandataires, politique) sur les enjeux, les implications et les attendus de la participation

Permettre la rédaction d'un cahier des charges clair sur les attentes et besoins du mandant ainsi que sur les attendus pour les mandataires

Le cas échéant, accompagner l'évaluation des offres reçues pour permettre un choix éclairé

Pourquoi est-ce utile ?

- Une démarche participative mal cadrée en amont expose les porteurs de projets (mandants, mandataires et politiques) à d'importants risques décisionnels et financiers. Elle risque de décevoir les publics et nuire à l'image des démarches participatives.
- Le Mdp permet de se poser les bonnes questions en amont, quitte à ce que celles-ci amènent à la conclusion de ne finalement pas lancer de démarche participative !
- Ce travail de cadrage rend les appels d'offre plus clairs et donc plus attractifs pour les mandataires participation. Pour le mandant, il rend plus facile et efficace la comparabilité des offres.



Concrètement

Un Mdp coûte entre 5'000.- et 7'000.- CHF et peut être réalisé en 3 semaines y compris les coordinations entre mandant et mandataire.

→ **Il ne représente pas de surcoût à la démarche participative ; il permet d'anticiper le travail de cadrage qui, de toute façon, aurait été nécessaire en début de démarche.**